



# Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez  
60300 AUMONT en HALATTE  
Tel : 03.44.53.63.89  
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 novembre 2024 s'est réuni le 2 décembre 2024 à 19h30 sous la présidence de Madame Jaunet Christel, le Maire.

### **PRÉSENTS :**

Mesdames JAUNET, DIVAY, CARTON, F. DEL RIO  
Messieurs MORIN, GROSPIRON, BLANC, MARVILLE

**ABSENTS :** S. BOUTOILLE, C. GUERDA et M. CORMARY

### **1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

A l'unanimité, Madame JAUNET Christel est élue secrétaire de séance.

### **2/ AJOUT À L'ORDRE DU JOUR :**

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour 2 points :

- L'adhésion à la convention de la CCSSO pour la constitution d'un groupement de commandes
- Demande de Madame Michaux d'échelonner le paiement de la pénalité notifiée par le Tribunal Administratif

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à ajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

### **3/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2024 est approuvé par 6 voix pour et une abstention.

### **4/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA CCSSO POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE TOITURE DE L'ÉGLISE**

Madame le Maire explique que des travaux doivent être entrepris sur la toiture de l'église, réfection totale de la partie à droite du clocher, remplacement des gouttières, nettoyage et remaniage des ardoises du clocher et nettoyage et remaniage de la partie à gauche du clocher. Nous avons un premier devis pour un montant total de 60 890€ HT.

Madame le Maire souhaite demander la participation du fond de concours de la CCSSO.

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à déposer cette demande à la CCSSO.

**5/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA CCSSO POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS ROUTE D'APREMONT, ÉGLISE ET RUE HENRI DUPRIEZ**

Madame le Maire explique que les trottoirs de la route d'Apremont, de l'Eglise et de la rue Henri Dupriez se sont dégradés et de fait, cause des problèmes d'écoulement des eaux pluviales. De plus, il est prévu de modifier la chicane près du parking afin de ralentir les voitures.

Le montant total des travaux est de 65 670€ HT.

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à déposer une demande de fonds de concours à la CCSSO.

**6/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DETR POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE**

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention.

**7/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DETR POUR LES TRAVAUX RÉFECTION DES TROTTOIRS ROUTE D'APREMONT, ÉGLISE ET RUE HENRI DUPRIEZ**

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention.

**8/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CDG60 POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE**

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention.

**9/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CDG60 POUR LES TRAVAUX RÉFECTION DES TROTTOIRS ROUTE D'APREMONT, ÉGLISE ET RUE HENRI DUPRIEZ**

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention.

**10/ ADHÉSION À LA CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CCSSO**

Madame le Maire expose qu'une convention de constitution d'un groupement de commandes afin de mutualiser les instructions d'autorisation d'urbanisme est proposée par la CCSSO. Elle a pour objectif de mutualiser les services et ainsi obtenir de meilleurs tarifs par exemple pour l'instruction des documents d'urbanisme. Une fois la convention signer la commune est libre de passer ou pas par le groupement de commande en fonction des services et des prix proposés.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

**11/ DEMANDE DE MADAME MICHAUX D'ÉCHELONNER LE PAIEMENT DE LA PÉNALITÉ**

Madame le Maire explique que la commune a reçu la notification de jugement du Tribunal administratif le 17 octobre 2024 concernant le dossier qui opposait la commune à Madame Michaux. Madame Michaux a été condamnée à payer une pénalité de 1 500 € à la commune au titre des frais engagés.

Madame Michaux nous demande de bien vouloir échelonner ce paiement en 10 fois sur 10 mois. Nous avons contacté le Trésor Public afin de savoir si cela est possible et sommes en attente d'une réponse.

A l'unanimité, le conseil accepte cette demande sous réserve de l'accord du Trésor public et de la légalité de la procédure.

**Questions diverses :**

Devis Horus : réparation d'une caméra autonome pour un montant de 1 422€ HT.

Monsieur Morin présente un devis pour une nouvelle saleuse pour un montant de 2 600.4€ TTC.

Christel JAUNET  
Le Maire



